Angles d'Attac

ASSOCIATION POUR UNE TAXATION DES TRANSACTIONS FINANCIÈRES ET POUR L'ACTION CITOYENNE
BULLETIN ÉDITÉ PAR ATTAC SUISSE, 1205 GENÈVE - WWW.SUISSE.ATTAC.ORG - NUMÉRO 83 – MARS 2012

En chemin vers le sommet des peuples Rio+20

Le 5ème Sommet de la Terre se tiendra en juin 2012 à Rio. Les dernières rencontres étant Rio de Janeiro en 1992 (d'où l'appellation RIO+20) et Johannesburg en 2002. Elle s'inscrit dans la tradition onusienne des Sommets de la Terre. Preuves du développement d'une culture mondiale de respect des trois piliers du développement durable: le développement économique et social et la protection de l'environnement, les Sommets de la Terre présentent un enjeu symbolique important. Ils visent à démontrer la capacité collective à gérer les problèmes planétaires. En juillet 2010, plusieurs acteurs de la société civile française ont pris l'initiative de se réunir dans un collectif autour des enjeux du prochain Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en juin 2012: Rio+20. Le texte qui suit est tiré de leur plateforme.

Les objectifs du Collectif RIO+20 sont autant de penser le changement et faire des propositions concrètes (par l'expertise des groupes de travail) que de préparer la mobilisation (les différentes formes de mobilisation). D'où cette volonté de mobiliser et d'inscrire le plus grand nombre d'acteurs de la société civile dans une dynamique visant le changement et la transition vers un nouvel état du monde au XXIe siècle.

Introduction – Une mutation civilisationnelle

Le monde a profondément changé depuis la Conférence de Rio en 1992. D'un côté, l'espace économique s'est mondialisé et est dorénavant marqué par le décollage des pays émergents, et par une crise systémique qui frappe notamment les pays industriels anciens, et mêle indissociablement des aspects écologiques, sociaux, économiques et politiques. D'un autre côté, s'impose la nécessité d'une gestion commune de la planète au regard du changement climatique, de l'érosion de la biodiversité, ou encore de l'inégalité dans l'accès aux ressources naturelles, d'autant plus lorsqu'elles se raréfient. La situation mondiale se caractérise par une interdépendance irréversible entre les sociétés et entre l'humanité et la biosphère, ce qui rend d'autant plus nécessaire la recherche de solutions communes au niveau mondial.

Pour le moment, aucun bilan approfondi des évolutions du contexte mondial depuis la Conférence de Rio de 1992 n'a été réalisé. Un tel bilan devrait concerner tous les champs d'activité, pas seulement l'environnement, mais aussi l'économie, le social, le système démocratique… Rien ne serait pire, à Rio en juin 2012, qu'une célébration du sommet de 1992, tournée vers le passé, qui contournerait l'analyse du monde présent, ses enjeux et ses exigences nouvelles.



JAB 2500 BIENNE 4
Retours et changement d'adresse à attac, CP 165, 1870 Monthey 1

Depuis Rio, le monde a changé

Nous vivons aujourd'hui simultanément une unification économique du monde et un déplacement des pôles de création de richesse (avec le développement des pays émergents), des conflits et une concurrence redoublée pour l'accès aux richesses, et la confrontation de nos sociétés aux limites de la planète. C'est pourquoi, de nombreux enjeux doivent être considérés, et gérés, au plan planétaire, tant les instruments nationaux n'y suffisent plus. Nous retiendrons en priorité les enjeux suivants :

- la réduction de la pauvreté, alors même que l'on constate l'incapacité des Etats, malgré la croissance globale, de tenir les engagements des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), que les inégalités explosent et que la faim touche encore 1 milliard d'habitants ;
- les équilibres écologiques – la stabilisation du climat à un niveau qui garantisse l'accès à l'eau et à l'alimentation et évite des désastres écologiques, ainsi que la protection de la biodiversité – qui doivent être assurés dans un cadre régional et national mais aussi dans un cadre mondial, selon le principe d'une responsabilité partagée et différenciée ;
- la gestion des ressources naturelles rares et la stabilisation des prix des ressources alimentaires et matières premières, qui ne peuvent être assurées qu'au plan planétaire dès lors que les économies nationales sont devenues aussi interdépendantes ;
- la construction d'un système de protection sociale au bénéfice de tous les peuples, alors même que la mondialisation de l'économie se traduit par une mise en concurrence des travailleurs des différents pays et la mise à mal des systèmes de protection sociale, là où ils existent, pour répondre aux exigences de concurrence industrielle ;
- la mise en place des mécanismes de régulation globaux, notamment l'élimination des paradis fiscaux, face à la spéculation et à la dérégulation financières qui ignorent les frontières et se jouent des règles fiscales et des règles nationales de régulation.

La fin de Westphalie et l'adieu au Mont-Pèlerin

Ces mutations ne peuvent être résolues dans le cadre d'un système économique dérégulé. L'économie de marché ne sait pas directement prendre en compte les pressions sur l'environnement. En outre, la recherche d'avantages économiques concurrentiels a pour effet de creuser les écarts économiques et sociaux, et d'accélérer les déséquilibres écologiques.

Il en résulte une grave asymétrie de pouvoirs entre les acteurs. Les entreprises multinationales s'organisent et se développement seulement en fonction de leurs intérêts économiques et financiers en se jouant des règles nationales (quand elles existent). Sous couvert d'ouverture à la concurrence, se révèle en fait une réduction des mécanismes de régulation en faveur des acteurs économiques les plus mobiles qui échappent aux dispositions nationales, alimentent l'opacité financière et l'évasion fiscale. Il s'ensuit même un dumping à la réduction des législations nationales pour attirer davantage les entreprises. L'actuelle crise financière est ainsi aggravée par la baisse induite de la fiscalité jusqu'à plonger les finances publiques dans un endettement insupportable, alors qu'elles constituent le dernier recours face à l'instabilité croissante du système bancaire, et qu'elles seraient nécessaires pour engager une transition écologique et sociale. (...)

Les limites actuelles du multilatéralisme cristallisées lors de la Conférence de Copenhague de décembre 2009 ont clairement marqué la fin d'une période, celle où les Etats-Nations avaient la maîtrise principale des enjeux industriels, économiques, sociaux et politiques.

Des enjeux majeurs

Tous les enjeux exposés précédemment – la gestion écologique de la planète, la mise en place de la protection sociale, la gestion du système financier – doivent désormais avant tout être abordés au niveau international. Dans tous ces domaines, l'espace politique national ne suffit plus pour appréhender les enjeux, son emprise s'affaiblit, ses mécanismes de régulation perdent de leur efficacité.

Mais les institutions et les instruments nécessaires pour gérer ces nombreuses questions qui doivent être abordées à l'échelon mondial, sont actuellement insuffisants ou font totalement défaut.

Dès lors, la Conférence de Rio de juin 2012 devra traiter ces questions, en se centrant sur deux enjeux majeurs : la conversion écologique et sociale de l'économie, et la construction de nouvelles formes de coopération internationale, engageant la responsabilité des Etats. (...)

Le développement durable : un concept à réaffirmer, face aux ambigüités

Le constat de la limitation des ressources à partir des années 70 et de la gravité des déséquilibres environnementaux, avec notamment la mesure du changement climatique à partir de 1985, ont induit une représentation très inquiète de l'avenir. Dès lors, le concept de développement durable, qui a émergé lors de la Conférence de Rio de 1992, implique une triple volonté :

- établir un lien entre environnement et développement en abordant les différents enjeux et en intégrant tous les pays ;
- réunir et articuler les progressions nécessaires au plan économique, social et environnemental ;
- proposer une voie démocratique pour un avenir réussi pour tous.

Les vingt dernières années ont montré une réalité contrastée :

- d'abord, l'apparition d'un concept novateur ouvrant de nouvelles perspectives, notamment en termes de transversalité et de cohérence dans les politiques publiques ;
- ensuite, l'émergence des territoires (régions, villes…) comme acteurs des solutions, contrastant avec la lente implication des Etats ;
- enfin, de multiples résistances à la reconnaissance du concept et la mise en évidence de ses limites, notamment du fait de pratiques de « développement durable » de qualité inégale allant jusqu'au « greenwashing » ;
- mais aussi l'émergence d'une expertise citoyenne et d'une capacité d'engagement pour une transformation sociale.

Une pensée politique doit réussir, dans un même mouvement, à proposer les conditions à remplir pour les exigences collectives, et ouvrir des perspectives d'accomplissement personnel pour chacun, dimension qui doit enrichir le concept de développement durable.

Le concept de développement durable ne doit faire l'objet ni d'un maintien statique et apparemment confortable, ni d'un discrédit désabusé sans autre perspective. La puissance des mutations en cours est telle que le concept est à repenser, à étendre. Si l'objectif de durabilité ne saurait être discuté, celui du « développement » est questionné, notamment face à la crise et aux régressions que vit le monde « développé », modèle du développement global jusqu'ici. Nous sommes arrivés à la fin d'un modèle qui appelle à un changement profond, un changement de civilisation.

Note

La contribution du collectif se poursuit par toute une série de propositions qui peuvent être consultées au format PDF sur le site : http://collectif-france.rio20.net/files/2011/09/Declaration_du_Collectif_RIO20_en_preparation_du_Sommet_de_Rio_2012.pdf

Mon boss est un serial killer

Parfois, la science réserve des surprises dignes des meilleurs polars. C'est ainsi que depuis quelques années fleurit une thèse glaçante: non seulement les psychopathes sont parmi nous, mais ils mènent le bal dans le monde des affaires et de la finance. Ils seraient même responsables de la crise financière.

C'est du moins ce qu'avance le psychologue anglais Clive R. Boddy dans le très sérieux Journal of Business Ethics, qui baptise cette thèse d'un doux nom anglais intraduisible que je vous livre tel quel: « The Corporate Psychopaths Theory of the Global Financial Crisis ».

La théorie est assez simple. Un psychopathe est un individu dont le cerveau fonctionne de manière anormale et qui a le sang froid comme un serpent: moins capable que vous d'éprouver des émotions, il est moins sujet à l'empathie et à l'amour. Il est ainsi particulièrement insensible aux souffrances que ses actes peuvent infliger. Il est plus égocentrique. Il est plus calculateur. Il a moins de scrupules. Il rechigne moins, par conséquent, à faire du mal à ses semblables. Comme l'écrit le psychologue Robert Hare: « Leur marque de fabrique est un stupéfiant manque de conscience; leur jeu favori est l'autosatisfaction au détriment d'autrui. Beaucoup d'entre eux passent du temps en prison, et beaucoup d'entre eux non. Tous prennent beaucoup plus qu'ils ne donnent ».

À la différence du sociopathe, le psychopathe peut passer inaperçu. Il existe ainsi des psychopathes indétectés qui peuvent connaître la réussite sociale. Si j'éprouve peu d'émotions, après tout, j'éprouve peu de peur, peu de colère, peu de timidité. Et avec un peu de chance et de rouerie, j'apparais comme un homme calme et tempérant à qui l'on peut confier des responsabilités. Bref: tous les psychopathes ne partent pas en chasse à la tombée du jour pour zigouiller des vierges. Certains ne tuent personne, et trouvent même un travail honnête. Ce sont des « corporate psychopaths » : des psychopathes d'entreprise. Voilà la première brique de notre théorie.

La brique suivante touche à la sociologie des entreprises modernes. Ces dernières offrent au psychopathe une niche écologique de rêve. Pour deux raisons. D'abord, le psychopathe étant un égocentrique sans scrupules, il recherche uniquement le pouvoir, l'argent, le prestige. Donc: cap sur Lehman Brothers. Ensuite, comme le dit Clive Boddy: « Les changements intervenus dans la manière dont les gens sont employés ont facilité l'accession des psychopathes d'entreprise aux postes à responsabilité ». Sans cesse agitée par les fusions, sans cesse bouleversée par les restructurations, sans cesse faisant valser son personnel, l'entreprise moderne se caractérise par un chaos et un anonymat propices au psychopathe. Ses collaborateurs changeant régulièrement, notre danger public a moins de chances d'être reconnu pour tel. Et l'opacité du système financier international ne cessant de croître, sa marge de manoeuvre est sans pareille.

Certaines études menées en Australie, aux États-Unis et en Grande-Bretagne montreraient ainsi qu'on trouve quatre fois plus de psychopathes chez les cadres supérieurs des grandes entreprises qu'au sein de la population générale: 4 % dans le management contre 1 % dans la rue. Les grandes entreprises seraient donc en bonne partie contrôlées par des prédateurs lugubres. La fraude, les filoutages comptables, la rapacité: voilà à quoi il faut s'attendre. Voilà, rajoute Clive Boddy, ce que la crise a étalé sous nos yeux stupéfaits. Les faits, conformes aux prédictions, viendraient ainsi corroborer la théorie. Le problème ne serait plus « Y a-t-il un pilote dans l'avion ? ». Il y a bien un pilote. Malheureusement, c'est Hannibal Lecter. Et Clive Boddy ne donne pas cher de notre avenir: « Ce sont les psychopathes d'entreprise, ceux-là mêmes dont l'âpreté au gain et l'avarice ont probablement provoqué la crise, qui donnent aujourd'hui aux gouvernements des conseils sur la manière d'en sortir ».

Faut-il prendre tout ça au sérieux? Probablement pas trop. Expliquer un événement mondial complexe par l'influence maligne d'une poignée de malades mentaux, c'est hasardeux. Cela reviendrait à médicaliser les dérapages du capitalisme – un peu comme on voulait médicaliser la dissidence en Union Soviétique ou comme on souhaite ici et maintenant médicaliser l'échec scolaire, la paresse ou le gauchisme. Et cela semble opportunément détourner le regard des problèmes institutionnels pour le diriger vers quelques brebis galeuses.

Si c'est la faute à Lecter, c'est dommage – mais pas si grave que ça. Et puis posez la question à un syndicaliste: il vous dira certainement qu'il rencontre plus de 4 % de patrons sans scrupules. Comment est-ce possible ? Sommes-nous tous psychopathes ? L'explication est probablement plus simple, et vieille comme la tradition humaniste: donnez du pouvoir à un homme sans prévoir de contrepouvoir efficace, et vous le transformez en despote. De ce point de vue, en économie peut-être plus qu'ailleurs, il nous reste fort à faire.

Nicolas Tavaglione

Philosophe, auteur du «Dilemme du soldat. Guerre juste et prohibition du meurtre» et de «Gare au gorille. Plaidoyer pour l'État de droit" Article paru dans le Courrier du 12 janvier 2012.



Le 11 mars 2012 sera le premier anniversaire de l'effroyable catastrophe de Fukushima. Nous serons ce jour-là en pensée avec les victimes et marcherons ensemble et sans violence vers la centrale de Mühleberg.

Dimanche, 11 mars 2012, joignez-vous à «Sortons du nucléaire» pour aller vers un avenir renouvelable !

- Sortons du nucléaire – l'avenir est renouvelable !
- Concrétiser la sortie du nucléaire
- Mühleberg et Beznau hors du réseau – maintenant !

Informations supplémentaires sur http://www.sortonsdunucleaire.ch/dp

POUR LA PAIX ET UNE SOLUTION POLTIQUE AU CONFLIT COLOMBIEN

Impact du conflit armé dans la vie des femmes en Colombie

Du 23 au 25 mars 2012, une rencontre internationale pour la paix et une solution politique au conflit colombien se tiendra à Lausanne. Le conflit colombien a un impact notamment sur la vie des femmes. L'article ci-dessous a été écrit par une militante colombienne.

« Dans cette région de campagne, les femmes jouèrent un rôle très important - En ces temps de blocus économique et social, ce sont elles qui apportaient les choses au marché. Les maris ne sortaient pas de la maison voire fuyaient. Les femmes s'occupaient des enfants, des animaux, défendaient la maison pour qu'il n'arrive rien au mari. Si le mari était tué, elles restaient à faire la même chose, à défendre la maison. Dans la région, avec le projet pour la défense du territoire, on a constaté une progression de la participation des femmes. Elles furent la base fondamentale de la résistance. » (Dirigeante paysanne du Honduras, région du Catatumbo, Norte de Santander. Colombie)

En Colombie, le gouvernement applique la politique dite de « Sécurité démocratique » qui consiste à mener en priorité (exclusivement ?) des actions militaires, avec ce que cela a d'excluant et ce que cela implique en terme d'irrespect des droits humains. Cette vision (classique) de la sécurité, concentrée sur les actions militaires et non sur la volonté de résoudre les mauvaises conditions sociales, politiques et économiques, génère de la violence dans les espaces publics et privés et développe les inégalités sociales. Avec cette militarisation générale de la société, une culture de la violence s'est infiltrée dans la vie quotidienne. Son utilisation permanente pour résoudre les conflits au niveau national conduit à son acceptation comme moyen de résoudre les conflits familiaux et communautaires. Les femmes sont victimes de cette culture de la violence tant en temps de paix (toujours très relative en Colombie) qu'en temps de guerre.

Les relations de pouvoir sur les femmes, fondées sur l'exclusion et la discrimination, sont exacerbées par le conflit armé. La violence sexuelle (en lien avec les autres violations des droits humains de la femme) est une manière pour les hommes d'exercer un pouvoir sur le corps et la vie des femmes. C'est aussi une arme pour l'obliger à déménager. Cela joue également le rôle d'intimidation de la population, ceci à des fins de contrôle des personnes et du territoire.

La Cour constitutionnelle de Colombie a déterminé quatre particularités des violences exercées à l'encontre des femmes dans le cadre de ce conflit armé :

1. Les femmes sont exposées à des risques spécifiques liés à leur genre.
2. Afin d' « affecter l'ennemi » différentes formes de violences physiques, psychologiques et sexuelles sont développées. Les femmes peuvent en être des victimes directes ou collatérales parce que épouse, amie, mère, sœur...
3. Les familles et/ou la communauté sont harcelées, forcées à se déplacer afin de laisser le contrôle du territoire et des ressources aux acteurs armés.
4. Le contrôle social des communautés et des territoires se fait fréquemment par des agressions physiques, psychologiques et sexuelles spécialement destinées aux femmes.

Cela met en évidence plusieurs risques :

- Violence, exploitation ou abus sexuels.
- Déplacement des rôles familiaux, économiques et sociaux avec une surcharge abrupte de tâches matérielles et psychologiques qui n'affectent pas de la même manière les hommes.
- Exploitation ou esclavage dans des travaux domestiques et des rôles considérés comme féminins dans une société patriarcale.
- Risque de recrutement forcé des enfants par les acteurs armés.
- Risque d'être spoliée de sa terre.
- Contrôle de la reproduction des femmes indigènes, afro ou membres d'autres communautés marginalisées.
- Difficulté d'accès aux services de santé sexuelle et de la reproduction.
- Imposition de normes sexistes et homophobes concernant les vêtements, les bijoux, le maquillage...
- Enlèvement et esclavage sexuel de femmes et de filles.
- Contraception forcée ou avortement forcé.
- Non reconnaissance des femmes comme victimes du conflit armé et de leurs droits en justice, à la vérité, à la réparation et la garantie que cela ne se reproduise plus etc.



Ces situations reproduisent les inégalités de pouvoir en marginalisant les femmes des sujets politiques et en les ramenant dans le domestique, par leur rôle de mère. Ce qui favorise leur victimisation permanente.

La négation du rôle des femmes.

Les femmes en tant que sujets historiques et sociaux sont absentes des mémoires, leur rôle actif n'est pas reconnu. Ceci peut expliquer l'absence de voix de femmes dans les processus de reconstruction organisés par les organisations sociales et par les communautés affectées directement. L'État n'engage aucune action spécifique pour que cela change, malgré les recommandations de la Commission inter-américaine des droits humains. Ces faits ont été connus et reconnus grâce au travail d'organisations de femmes du mouvement social qui ont collecté les informations.

La reconnaissance des femmes en tant que sujets sociaux avec droits implique la reconnaissance de leur capacité d'action, c'est-à-dire d'être coauteures de la réalité sociale et protagonistes (actrices) dans les différents domaines de la vie humaine (reproduction, productive, communautaire, scientifique, technologique, politique, sociale, communauté, autres). Les organisations de femmes se sont engagées activement pour rendre visible le rôle des femmes, face à ce conflit et à la réalité colombienne. Elles revendiquent que leurs actions de résistance individuelle ou collective et que leur rôle de protection et de soutien à la famille et à la communauté soient prises en compte.

Carmen E Carvajal R
Equipe de coordination Confluencia de Mujeres para la Acción Publica Colombia

NESTLÉGATE.

Retour sur le volet civil du procès contre Nestlé et Securitas



Le procès civil intenté par attac contre Nestlé et Securitas s'est déroulé les 24 et 25 janvier au Tribunal d'arrondissement de Lausanne, presque quatre ans après le dépôt de la plainte et plus de deux ans après le volet pénal qui avait abouti à un non-lieu prononcé par le juge d'instruction Jacques Antenen en juillet 2009. Dans le volet civil, il s'agissait pour le président du Tribunal d'arrondissement Jean-Luc Genillard d'évaluer le tort moral subi par notre association, ainsi que par les auteurs du livre, suite à l'opération d'infiltration menée par Securitas pour le compte de Nestlé.

Le premier jour d'audience a été consacré aux dépositions des neuf plaignant-e-s, mais aussi à l'interrogatoire de nombreux témoins, notamment des proches et amis des victimes, ainsi que d'anciens membres actifs d'attac ou d'organisations associées, concernés directement ou indirectement par l'espionnage. Un employé de la police vaudoise s'est exprimé sur les documents suspects découverts dans un ordinateur de Securitas. Deux anciens cadres de Nestlé ont également été entendus. L'interrogatoire de ces derniers n'a malheureusement pas permis d'éclaircir les zones d'ombre qui persistent dans ce dossier. Marcel Rubin, ancien responsable adjoint de la communication chez Nestlé, a notamment affirmé ne pas avoir eu vent de l'infiltration d'attac. Ses seuls contacts avec Sara Meylan se seraient limités à relire certains chapitres du futur livre pour en corriger le contenu. François-Xavier Perroud, ancien responsable de la communication de Nestlé, a quant à lui insisté sur le fait qu'il s'intéressait particulièrement à la parution du livre en préparation et aux réactions qu'il susciterait dans les médias. Bernard Daniel, ancien secrétaire général de Nestlé et responsable de la sécurité, a affirmé que les rapports d'infiltration ne l'intéressaient plus au-delà du G8 d'Evian en 2003, tout comme le livre d'ailleurs, puisqu'il n'avait pas de lien avec la sécurité. Enfin, sur les trois taupes convoquées également ce jour-là, deux se sont désistées, invoquant notamment la crainte d'un « lynchage médiatique ». Seule « Sara Meylan » s'est présentée, presque méconnaissable sous son déguisement de punk – visant sans doute à camoufler son image face aux médias - pour répondre aux questions du juge et des avocats.

Le deuxième jour a été principalement consacré aux plaidoiries. Mes Christian Fischer et Gilles Robert-Nicoud, respectivement avocat de Nestlé et de Securitas ont répété que le mandat d'infiltration se justifiait par le contexte de tension et de menace qui découlait de la manifestation de José Bové devant le siège de Vevey en mars 2003 et par la proximité du G8 d'Evian en été 2003. Cette démarche n'était pas, selon eux, illicite ; il s'agissait d'une « observation préventive » face à une « guerre idéologique, médiatique et politique » prétendument menée par attac contre la multinationale. Ils ont contesté le caractère privé aussi bien des échanges de courriels entre militants que des réunions d'attac, puisque notre association ne contrôlait pas l'identité des personnes souhaitant intégrer une réunion ou un groupe de travail.

Les avocats d'attac, Mes Jean-Michel Dolivo et Rodolphe Petit, ont argumenté au contraire que l'opération d'infiltration représentait une « intrusion maligne dans la sphère privée » qui n'était justifiée par aucune menace réelle contre la multinationale : « L'intérêt privé prépondérant invoqué, à savoir des menaces contre les biens ou des personnes de Nestlé, n'a aucun fondement (…) Il n'a pu être relevé aucune mention d'action violente, comme l'ont démontré du reste les rapports des espionnes ». Ils ont établi le fait, d'autre part, que l'espionnage s'est poursuivi bien après le G8 de 2003, et que Nestlé semblait très intéressé par les contacts d'attac vaud avec d'autres groupes ou militant-es, notamment d'Amérique du Sud.

Attac demande une indemnité de 3000 francs par personne pour tort moral, la reconnaissance du caractère illicite de l'infiltration, ainsi que la publication du jugement dans la presse. À l'heure où nous écrivons ces lignes, le verdict n'a pas encore été rendu. Espérons que l'issue du procès permettra aux victimes de l'infiltration et à notre association tout entière de tourner cette sombre page, et de regarder sereinement vers l'avenir.

Marion Tanner

NEUCHÂTEL

Faut-il abolir la dette ?

La dette est au coeur de toutes les préoccupations.
Attac vous propose d'approfondir la question.

D'où vient la dette ? Pourquoi une dette ?
A qui profite-t-elle ? Qui la remboursera ?

Conférence débat
Mardi 20 mars 20h
Muséum d'Histoire Naturelle, Av. Gare, Neuchâtel

avec
Olivier Crevoisier, Professeur à l'Université de Neuchâtel

modérateur : Philippe Villard, journaliste agence romande de presse (ARP)

Bienvenue à toutes et tous,

Soirée organisée par
Attac Neuchâtel , neuchatel@attac.org
Case postale 21 2035 Corcelles

PUBLICATION.

Swiss Trading SA. La Suisse, le négoce et la malédiction des matières premières.

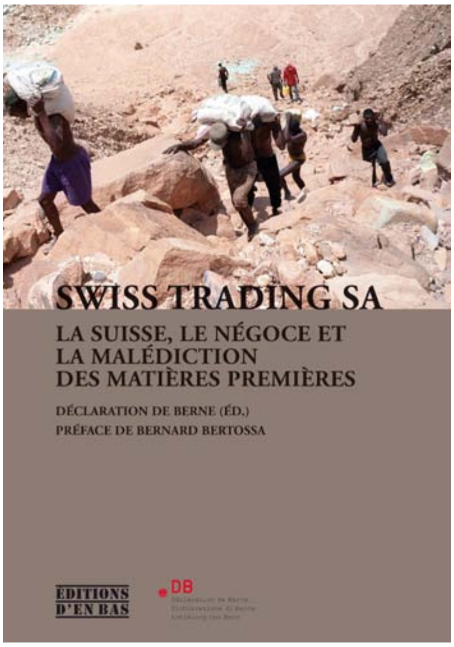
C'est le titre du livre publié en 2011 par la Déclaration de Berne. Cet ouvrage volumineux, qui s'attaque au domaine encore peu connu et surtout peu transparent du négoce des matières premières, a l'immense mérite de mettre à disposition du public un grand nombre d'informations détaillées et d'exemples concrets. Il donne un aperçu général des caractéristiques de ce négoce très problématique tout en se focalisant sur les firmes implantées en Suisse, pays devenu une des principales plaques tournantes de cette activité. Pourquoi cet attrait de la Suisse, quel rôle joue-t-elle dans ce contexte ? Des revendications concrètes pour mieux contrôler ce type d'entreprises sont également avancées.

En quoi consiste le négoce de matières premières ?

L'activité de négoce (appelé également courtage ou trading) comporte l'achat de matières premières à leur lieu de production ou d'extraction, leur transport et la revente aux industries qui les transforment tout en dégageant un bénéfice. La marchandise ne transite pas physiquement par le pays où se trouve le négociant qui conclut les contrats d'achat et de vente. En Suisse, on parle à ce titre de trafic de transit, visible uniquement dans les statistiques de la Banque Nationale en tant que prestation d'exportation. On distingue trois groupes de matières premières : les agents énergétiques (pétrole, gaz, charbon), les minerais métalliques (fer, aluminium, zinc, nickel, cobalt, or, etc.) et non métalliques (pierres précieuses, phosphates…) ainsi que les produits agricoles (céréales, café, cacao, coton, sucre etc.). La part de lion revient au pétrole : il représente environ la moitié en valeur des exportations de matières premières. Par ailleurs, on observe une tendance croissante à l'intégration verticale : les firmes de négoce acquièrent des gisements et s'occupent également de la transformation.

Le négoce des matières premières n'est pas un commerce comme n'importe quel autre. Ces matières ne sont pas renouvelables (pour les matières premières agricoles, ce sont les terres arables qui sont limitées) et donc de plus en plus convoitées. Une grande partie des gisements (ou des terres arables) se trouve dans des pays en voie de développement dont beaucoup connaissent des gouvernements autoritaires ou des structures étatiques faibles. L'exploitation et le commerce de matières premières sont donc couramment liés à la corruption, à des atteintes graves à l'environnement et à la santé des populations. L'existence de gisements peut aussi signifier l'expulsion des habitants d'une région, voire des conflits armés.

Autre caractéristique : les opérations de négoce demandent un important financement bancaire dont certaines banques se sont faites une spécialité. Elles impliquent



également des instruments financiers (contrats à terme) pour couvrir les risques de variations de prix, instruments utilisés aussi dans un but purement spéculatif.

L'explosion du négoce en Suisse

Depuis la fin des années nonante, le volume de négoce de matières premières a connu un développement fulgurant en Suisse : il s'est multiplié par quinze entre 1998 et 2009. Si cette progression est en partie liée à l'augmentation des prix des ▶

Impressum

Edité par Attac Suisse, paraît au moins 4x par année. Destiné aux membres et aux abonnés. Impression et mise en page : Deltagraph, Bienne. Tirage 1'600 exemplaires

Abonnement

Veuillez verser 20 francs/année à l'attention d'Attac Suisse, 1205 Genève - CCP 17-762066-4 en mentionnant distinctement votre adresse. les membres d'Attac sont abonnés automatiquement.

Ont participé à ce numéro :

Christine Dellsperger, Diego Alfonso Gómez, Rémy Gyger, Roland Hoën, Danièle Lanza, Claire Magnin, Gérald Mermet, Michel Pellaton, Sabrina Scardua, Annie Seguin, Jane Séligmann, Julien Steiner, Marion Tanner, Alain Zuber.

Les articles n'engagent que leurs auteurs. Ils ne représentent pas forcément la position d'Attac.

Courrier des lecteurs et lectrices

Réagissez, participez, n'hésitez pas à nous envoyer vos réactions à : Courrier de l'Angles d'ATTAC, cp 5105, 1002 Lausanne ou par mail : angles-ch@attac.org

Adresses

Vaud : Case 5105, 1002 Lausanne, vaud@attac.org
Genève : rue des Savoises 15, 1205 Genève, geneve@attac.org
Neuchâtel : CP 21, 2035 Corcelles, neuchatel@attac.org
Bern : Postfach 520, 3000 Bern, bern@attac.org
Zürich : Attac Zürich, 8000 Zürich, zurich@attac.org
Basel : Postfach, 4002 Basel, basel@attac.org
Ticino : c/o attac svizzera, rue des Savoises 15, 1205 Ginevra
Fribourg : Case 101, 1701 Fribourg, fribourg@attac.org
Bienne-Jura : CP 4314, 2500 Bienne 4, bienne-jura@attac.org
Valais : c/o Attac Suisse, 1205 Genève, valais@attac.org

matières premières, elle est avant tout le fait de l'attrait de la Suisse pour ces sociétés et également de l'expansion de firmes déjà implantées. Environ un tiers du pétrole est négocié en Suisse, cinq des entreprises principales se trouvent à Genève. Pour le négoce du café, ce sont environ 50 % qui sont négociés en Suisse, pour les céréales c'est un tiers. Le canton de Zoug est le siège des deux géants Glencore et Xstrata, qui seront d'ailleurs bientôt fusionnés. Mais c'est Genève, et plus largement la région lémanique, qui ont vu la plus forte croissance dans ce domaine. Plusieurs facteurs expliquent l'attrait de la Suisse : une place financière forte, nécessaire au financement des opérations de négoce, un régime fiscal particulièrement favorable aux multinationales doublé d'un climat général très tolérant pour les activités du négoce.

L'exemple de la mine de cuivre de Mopani en Zambie

Mopani est une filiale de Glencore, la plus grande multinationale du négoce de matières premières et dont le siège est à Baar, canton de Zoug. Cette mine de cuivre a été privatisée à la fin des années 1990 sur pression du FMI et de la Banque Mondiale. Mopani a bénéficié de l'aide du Fond européen pour le développement, fond destiné au développement durable en Afrique. Or l'activité de la mine a rendu les terres environnantes infertiles et l'émanation de dioxyde de soufre cause des troubles respiratoires à la population. Pour augmenter la rentabilité, la compagnie injecte de l'acide sulfurique directement dans la mine – le processus d'extraction est ainsi accéléré. Les emplois proposés à la population sont peu nombreux et surtout précaires. Sur pression de la société civile, le contrat secret entre le gouvernement zambien et Mopani a été rendu public et a fait scandale : le taux des royalties est de 0,6 %, le taux le plus bas au monde. Autre fait surprenant : Mopani n'a soi-disant dégagé aucun bénéfice durant dix ans, malgré le fait que la production a doublé depuis la reprise par la multinationale.

La Zambie possède de très importants gisements de cuivre. Malgré la forte montée des prix de ce métal ces dernières années, ce pays reste parmi les plus pauvres de la planète. Selon les statistiques de l'ONU, la moitié des exportations vont vers la Suisse (en 2008). Glencore est l'actionnaire principal de Mopani à travers d'une filiale financière sise aux Bermudes et d'un véhicule d'investissement domicilié aux Iles Vierges. Glencore et Mopani utilisent tous les instruments de l'évasion fiscale : manipulation des prix, comptabilité lacunaire, détournement d'une partie de la production, utilisation d'instruments financiers.

Champion de l'évasion fiscale

Cet exemple renvoie à un des principaux aspects problématiques des firmes de négoce de matières premières et plus généralement des firmes multinationales : l'évasion fiscale. Les techniques de « l'optimisation fiscale » sont connues et largement pratiquées : les prix des marchandises et des services échangés entre filiales sont manipulés pour faire apparaitre les bénéfices dans les paradis fiscaux. La structure des sociétés, souvent d'une complexité inouïe, sert à cette même fin. Pour l'anecdote, la structure « idéale » serait ainsi la suivante : les activités commerciales et le siège fiscal en Suisse, chapeauté par une holding néerlandaise, au sommet quelques véhicules financiers aux paradis fiscaux qui servent à des dépôts opaques et finaux des bénéfices.

La Suisse connait un régime fiscal très attirant pour les sociétés de négoce. Certains cantons connaissent des taux d'imposition sur les bénéfices particulièrement bas (par exemple Zoug 15,8 %). Plus intéressant encore sont cependant les régimes fiscaux spéciaux appliqués aux holdings, aux sociétés mixtes et de domicile, formes juridiques utilisés par les multinationales. Les sociétés mixtes, forme adoptée probablement par la majorité des sociétés de négoce, ont une activité économique subalterne en Suisse et opèrent principalement à l'étranger. Elles bénéficient de taux d'imposition réduits, décidés au niveau cantonal et auxquels peuvent s'ajouter d'autres privilèges fiscaux. La liste des sociétés concernées n'est pas publiée [1] .

Un climat favorable pour le négoce en Suisse

Outre les privilèges fiscaux, la Suisse offre ce qu'on peut appeler un certain climat de tolérance envers les pratiques des multinationales du négoce. Comme disent les auteurs : « La rencontre de deux opportunismes, celui des prédateurs des matières premières et celui de la majorité politique de la Suisse, crée et entretient un climat favorable aux pratiques néfastes… ». En effet, si au niveau international, il existe maintenant certaines initiatives pour mettre des limites aux comportements abusifs, la Suisse ne se montre guère disposée à les suivre. Citons un seul exemple : beaucoup d'ONG (dont le Tax Justice Network) demandent l'application du « country-by-country reporting » pour les multinationales, soit une comptabilité ventilée par pays, ce qui permettrait entre autres de détecter les manipulations de prix de transfert entre filiales. Mais le parlement suisse a rejeté une telle proposition et le Secrétariat d'Etat à l'économie a estimé que ce principe n'était pas applicable.

Il est temps que la société civile se mobilise et se penche sérieusement sur la problématique du négoce des matières premières et sur le rôle de la Suisse. La Déclaration de Berne, avec d'autres ONG, a porté plainte contre Glencore auprès de l'OCDE demandant que la multinationale rétrocède des impôts à la Zambie, impôts qu'elle avait évités grâce notamment à la manipulation de prix.

Christine Dellsperger

A lire :

Déclaration de Berne (éd.), Swiss Trading SA. La Suisse, le négoce et la malédiction des matières premières, Editions d'en bas, 2011.

Notes

[1] Il y a actuellement une polémique dans le canton de Vaud sur les cadeaux fiscaux accordés au géant minier Vale qui illustre ce phénomène.

Nouveaux responsables et nouvelles adresses pour Attac suisse

Lors de sa réunion de janvier, la coordination nationale d'Attac suisse a engagé **Rémy Gyger** comme secrétaire à temps partiel. Rémy Gyger, informaticien, habite à Delémont et connaît bien notre association dont il a tenu la comptabilité pendant plusieurs année. Cette dernière est maintenant dans les mains de la valaisanne **Josiane Rouiller.** Nous leur souhaitons beaucoup de plaisir dans leur nouvelle occupation et sommes convaincus que notre association s'en trouvera renforcée.

Attac suisse a dorénavant une adresse d'association : il suffit d'indiquer **Attac suisse, 1205 Genève** (sans indication de rue) pour que le courrier aboutisse chez la bonne personne. Pour les questions comptables et les changements d'adresse, vous pouvez écrire à Attac comptabilité, case postale 165, 1870 Monthey 1.

Vous pouvez également nous contacter par e-mail à suisse@attac.org ou par téléphone chez Rémy Gyger: 032 423 17 61.

Non à la criminalisation du partage – Non au traité ACTA



Suite à la fermeture du site Megaupload par les autorités américaines, les mobilisations contre les projets de loi sur les droits d'auteur SOPA (Stop online piracy act) et PIPA (Protect intellectual property act) se sont multipliées aux USA. Ailleurs, c'est essentiellement l'Accord Commercial Anti-Contrefaçon (ACTA) qui a été la cible des défenseurs de la liberté d'expression.

Un traité négocié en secret

Si la dernière version du traité prévoit des mesures moins draconiennes que celles envisagées dans les premiers brouillons, ACTA continue de poser problème. Jamais soumis au débat démocratique, ce traité est présenté officiellement comme un instrument de lutte contre la contrefaçon de biens manufacturés et de l'immatériel (y compris le « piratage » de biens culturels, de logiciels notamment). En réalité, l'ACTA criminalise le partage culturel et matériel. Il inclut notamment une procédure facilitée pour que les ayants droit puissent obtenir des fournisseurs d'accès à Internet des informations concernant des personnes suspectées de contrefaçon. Les négociations auxquelles la Suisse s'est jointe en 2006 ont été conclues l'an dernier et un premier groupe de pays (Australie, Canada, Corée du Sud, États-Unis, Japon, Nouvelle-Zélande et Singapour) l'a signé le 1er octobre 2011. Vingt-deux pays de l'Union européenne ont dit oui ce 26 janvier, mais le Parlement européen devrait encore se prononcer sur ce traité en juin et la Commission européenne a annoncé le 22 février son intention de saisir la Cour de justice de l'UE pour vérifier si l'accord ne viole pas des droits fondamentaux.

En Suisse, les procédures sont actuellement en route pour obtenir l'approbation du Conseil fédéral. Suivront ensuite les différentes étapes menant à la ratification, notamment la consultation d'une commission parlementaire, des cantons et de toute autre partie intéressée. Enfin, le Parlement devra se prononcer, probablement cet automne. Berne a jusqu'au 1er mai 2013 pour ratifier cet accord.

Une menace pour le commerce des médicaments génériques

Outre Internet et la liberté d'expression, l'Accord commercial anti-contrefaçon (ACTA) menace également le commerce vital des médicaments génériques entre pays du Sud. Sous couvert de lutte contre la contrefaçon, ACTA donnerait un pouvoir considérable aux multinationales pharmaceutiques, en leur permettant de demander aux douanes de saisir des médicaments génériques qui utiliseraient des produits semblables aux leurs. Selon la Déclaration de Berne (DB), depuis 2008, 20 saisies abusives de lots de médicaments génériques en provenance et à destination de pays du Sud ont été effectuées lors de leur transit européen, la quasi-totalité sur des produits en provenance d'Inde. L'Inde est le principal pourvoyeur de médicaments génériques pour les pays en développement, fournissant notamment 80 % des médicaments contre le sida. A cause de ces confiscations, des milliers de patients de pays du Sud ont été privés de leur traitement. En l'état, l'ACTA menace d'étendre le risque de telles saisies par les douanes, avec des répercussions également pour les pays tenus à l'écart des négociations.

Un accord à rejeter

Actives durant les négociations, la DB et d'autres ONG n'ont cessé de dénoncer les dangers représentés par l'ACTA en matière de droit à la santé et d'entraves aux libertés numériques. Sous la pression, les négociateurs ont renoncé à certaines dispositions controversées, mais le texte final de l'accord va bien au-delà des accords multilatéraux de l'OMC relatifs à la propriété intellectuelle. Plusieurs analyses en provenance du milieu académique, du Parlement européen ou des ONG, dont celle de la DB, mettent en évidence les carences et les dangers de cet accord.

L'ACTA introduit un arsenal répressif étendu et dangereux, en prévoyant des sanctions civiles mais aussi pénales (allant jusqu'à des peines d'emprisonnement). Dans le domaine du numérique, ces peines sont applicables aux fournisseurs d'accès à Internet. Ceux-ci seront forcés de faire la police dans leurs réseaux et de contrôler les activités de leurs utilisateurs. L'ACTA sert avant tout les intérêts des grandes industries, au détriment de l'échange gratuit et libre des biens intellectuels et culturels. Ce traité doit être rejeté.

Lechim

Megaupload : qu'est-ce que c'est ?

Le 19 janvier 2012, le Département de la Justice (DoJ) des États-Unis et le FBI ont accusé le site Megaupload et ses responsables de mener une entreprise internationale de crime organisé qui serait responsable de nombreuses infractions au droit d'auteur. Le site a été fermé par les autorités américaines, provoquant une forte réaction des défenseurs des libertés d'expression en ligne.

Megaupload permettait de mettre en ligne n'importe quel type de fichier. Le fichier était alors disponible pour tout un chacun, moyennant l'obtention du lien (URL) permettant d'accéder et de télécharger le fichier. Megaupload pouvait ainsi servir non seulement de coffre-fort numérique pour des personnes physiques ou morales privées (à des fins de sauvegarde par exemple), mais également de plateforme d'échange de fichiers protégés par le droit d'auteur (films, musique ou autre). Megaupload faisait partie des sites les plus visités au monde.

Novartis menace l'accès aux génériques

À l'occasion de l'Assemblée générale de Novartis le 23 février, une coalition d'ONG emmenée par la Déclaration de Berne, Act Up et Oxfam International a demandé au géant pharmaceutique de renoncer à son action judiciaire en Inde pour l'obtention d'un brevet sur le Glivec.

À l'approche des audiences finales, la DB a interpellé les actionnaires sur les conséquences négatives de cet acharnement judiciaire, qui menace l'accès aux médicaments génériques des populations défavorisées. Une pétition du mouvement mondial en ligne Avaaz a déjà récolté près de 40'000 signatures de protestation en l'espace de quelques jours.

Depuis 2006, Novartis mène un combat judiciaire acharné en Inde afin d'obtenir un brevet sur le Glivec – un médicament contre une forme de leucémie relativement rare ne permettant pas de guérir la maladie, mais dont la prise à vie stoppe son développement. Malgré trois échecs consécutifs devant la justice indienne, l'entreprise bâloise a fait recours auprès de la Cour suprême. Les audiences finales sont prévues mi-mars, à New Dehli.

Les enjeux de cette action en justice dépassent la seule obtention d'un brevet pour le Glivec, dont le successeur – le Tarceva – a déjà obtenu un brevet en Inde. Novartis cherche en fait à affaiblir une clause de sauvegarde de santé publique de la loi indienne, la section 3(d), destinée à limiter la multiplication de brevets sans valeur ajoutée ou abusifs autour de substances déjà connues, comme des combinaisons d'antirétroviraux. Sans l'existence d'une telle clause, l'accès à des médicaments bon marché serait menacé pour les populations défavorisées des pays en développement et émergents, l'Inde étant l'un des principaux pourvoyeurs de médicaments génériques au monde, notamment contre le sida.

En Inde et ailleurs, la plupart des patients n'ont pas les moyens de payer le Glivec, dont le coût est estimé à 30'000 francs suisses par an, contre 2'000 frs pour un médicament générique de qualité et de composition identique. Depuis 2003, Novartis a mis en place un programme d'assistance distribuant gratuitement le médicament à certaines catégories de patients. Ce programme ne répond toutefois pas aux besoins de santé publique. Un prix de vente abordable serait une mesure plus efficace et durable pour toucher davantage de patients leucémiques.

Pour en savoir plus : www.ladb.ch/Novartis



Symposium : Des règles contraignantes pour les multinationales

Dans le dernier numéro d'Angles d'Attac, nous avons présenté la pétition de l'alliance « Droit sans frontières » qui demande que les entreprises ayant leur siège en Suisse soient tenues de respecter les droits humains et environnementaux partout dans le monde. Le 20 mars, l'alliance « Droit sans frontières » organise un symposium « Des règles contraignantes pour les multinationales suisses ». Y seront présentés, entre autres, des cas d'exemples concrets du Sud ainsi qu'une étude sur les possibilités de combler les lacunes du droit suisse en matière d'économie, de droits humains et de protection de l'environnement.

Contrairement à ce qui se passe dans l'Union européenne, la discussion sur l'économie, les droits humains et environnement est en Suisse encore embryonnaire. La politique s'est jusqu'ici limitée à promouvoir des mesures volontaires, refusant toute disposition contraignante pour les entreprises. Nombre d'exemples de violations des droits humains et de l'environnement montrent cependant que l'autorégulation volontaire ne suffit pas. En 2011, le Conseil des droits humains de l'ONU a adopté des « Principes directeurs » sur l'économie et les droits humains. Ils établissent que les entreprises doivent respecter les droits humains et que l'État doit les garantir. Cela engage aussi la Suisse.



L'alliance « Droit sans frontières » exige du Conseil fédéral et du Parlement des dispositions juridiques qui obligent les firmes ayant leur siège en Suisse à respecter les droits humains et les standards environnementaux partout dans le monde. Le symposium mettra en débat différents aspects du champ de tension entre politique, économie et droits humains. Des cas d'entreprises suisses en Afrique et en Amérique latine montreront la nécessité urgente de règles contraignantes. Des experts de Suisse et de l'étranger dresseront un état des lieux de la discussion sur la Corporate Justice dans notre pays et au plan international. Finalement, une étude sera présentée avec des propositions concrètes de réforme du droit suisse visant à obliger les multinationales suisses à répondre de leurs activités à l'étranger. Elles seront discutées avec des représentant-e-s de l'administration fédérale et de l'économie.

Le programme détaillé, tout comme la pétition, sont accessibles sur le site http ://www.droitsansfrontieres.ch/fr/symposium

Conférence en éthique économique
Table ronde et débat public dans le cadre de la campagne 'Droit sans frontières' à **Fribourg**, *mercredi 14 mars 2012 à 18h00, Université de Fribourg, auditoire G140 Pérolles 90.*

Plus d'infos sur e-changer.ch

RUBRIQUE : SORTIR DU CAPITALISME.

La politique agricole peut-elle continuer d'être gouvernée par les lois capitalistes ?

Nous avons l'impression que, sans le système capitaliste, nous, habitants de la partie la plus riche du monde, ne vivrions pas dans cet univers matériellement merveilleux de consommation permanente, où notre nourriture, nos habits et nos appareils électroniques coûtent de moins en moins cher. De plus, une partie importante de nos populations ne se pose plus la question de savoir d'où proviennent nos aliments ainsi que la majorité des produits qui nous entourent.

Or, pour permettre à la population occidentale de continuer de vivre dans cet univers d'abondance, malgré la baisse constante du pouvoir d'achat de la majorité des travailleurs, de la pression constante sur les salaires, de la mise en concurrence des employés de pays dont les systèmes de sécurité sociale sont totalement incomparables, il faut que le prix des produits de base soient abaissés bien au-dessous de leur prix de revient. Pour cela, dans le cas de l'industrie agro-alimentaire, nos géniaux capitalistes font appel au système des subventions. Ils investissent une partie de nos impôts pour nous tromper sur notre pouvoir d'achat réel.

Dans l'exemple qui suit, tiré du documentaire Food Inc. l'usine à nourrir, réalisé par Robert Kenner et sorti dans les salles en 2009, nous verrons à qui profite ce système et pour quels résultats.

La situation de l'industrie agro-alimentaire aux États-Unis.

Nous n'en avons peut-être pas conscience mais le système s'appuie principalement sur la monoculture du maïs. Cette dernière recouvre aujourd'hui 30 % des terres cultivées aux USA et se révèle en fait être une véritable matière première qui entre dans une quantité énorme d'aliments et de boissons. A cela s'ajoute qu'en plus d'être à la base de la majorité des produits de consommation humaine mis au point par les techniciens de l'industrie agro-alimentaire, le maïs représente la nourriture principale des animaux destinés à être consommés sous forme de viande. A telle point qu'on apprend même aux saumons d'élevage à ingurgiter du maïs. Il est ainsi possible de dire que cette monoculture intensive a véritablement modifié, durant les 50 dernières années plus qu'en 10'000 ans, la nourriture consommée aux USA mais également partout dans le monde.

En pratique, les multinationales de l'agro-alimentaire utilisent leur fortune pour faire pression sur le Congrès. Ensuite, les élus votent des lois qui permettent de produire du maïs en dessous de son prix de revient en en subventionnant les producteurs. De ce fait, les engraisseurs de bétail achètent le maïs au prix le plus faible possible et produisent de la viande à un prix artificiellement bas. La situation est pratiquement la même pour le soja et le blé.

Cependant, la réalité sur le terrain est beaucoup moins appétissante. En effet, au lieu de nourrir les animaux avec de l'herbe, leur nourriture naturelle, on va les nourrir au moyen de maïs, dans des usines à viande, en concentrant les vaches sur des surfaces les plus petites possibles, ce qui réduit également les coûts. Mais cela ne suffit pas pour expliquer le prix bas de la viande. Il faut encore que les travailleurs de ces usines à viande soient le moins rétribués possible et qu'ils ne puissent pas défendre leurs droits. Les multinationales emploient donc les pauvres des régions concernées ainsi que des travailleurs sans papiers.



Ainsi, au niveau purement économique et capitaliste, le résultat est excellent : on minimise les coûts à un niveau record, on maximalise les profits des actionnaires, on crée un monopole, on soumet les petits producteurs, les paysans et les travailleurs, véritables esclaves modernes. Pour que ce système se perpétue, il faut encore que ses conditions de production restent inconnues du grand public.

Revenons à la mise sous tutelle des petits producteurs et prenons l'exemple des éleveurs de poulets. Pour être accepté comme fournisseur des 4 principales firmes qui contrôlent le marché des poulets aux USA, un éleveur à la tête de 2 batteries est obligé de s'endetter à hauteur de 500'000$, au moyen d'emprunts cautionnés par ces mêmes multinationales, pour un salaire d'environ 18'000$ par an. Pour définitivement les asservir, les sociétés obligent ces mêmes éleveurs à constamment investir dans du nouveau matériel sous peine de les rayer de leur liste de fournisseurs. Elles gardent ainsi la mainmise sur les éleveurs de plus en plus endettés.

Pour donner une idée de la puissance de ces sociétés multinationales du domaine de l'agro-alimentaire aux USA, examinons-en la concentration monopolistique au niveau de la filière du bœuf :

- en 1970, les 5 plus gros producteurs de bœuf conditionné contrôlaient environ 25 % du marché, aujourd'hui, les 4 premiers détiennent plus de 80 % du marché ; la même chose s'est produite avec le porc et le poulet ;
- des milliers d'abattoirs existaient dans les années 1970, il n'y en a plus que 13 qui se chargent de la majorité de la viande bovine (chacun abat 400 animaux par heure).

Les conséquences pour les humains et les animaux

L'industrie agro-alimentaire est toujours en quête d'efficacité mais chaque gain d'efficacité entraîne de nouveaux problèmes.

Ainsi, le bétail ne supporte pas de n'être nourri qu'avec du maïs. Sa nourriture naturelle de base est… l'herbe. S'il ne reçoit pas d'herbe, il développe une variante d'Escherichia coli mortelle pour l'homme.

Dans les usines à viande des USA, les animaux sont parqués, serrés les uns contre les autres, debout dans leurs excréments,



Image tirée du film Food Inc.

tout le long de leur vie. Pour ne pas mourir d'infection, ils sont traités aux antibiotiques. De ce fait, les travailleurs en contact avec ces animaux puis les consommateurs ingurgitent également ces antibiotiques. Cela a pour effet de faire muter les bactéries et de les rendre résistantes à ces mêmes antibiotiques.

Lorsqu'elles passent dans la chaîne d'abattage, les bêtes sont couvertes d'excréments qui contaminent la viande. Les travailleurs des abattoirs, dont le travail à la chaîne est devenu le plus dangereux des USA, sont couverts à longueur de journée de sang, d'urine et d'excréments . De ce fait, ils développent des infections et perdent leurs ongles. De nouveau la viande est contaminée.

La réponse «scientifique» capitaliste, pour éviter la contamination des consommateurs, a été de laver la viande hachée avec de l'ammoniac.

Que peut faire le citoyen américain pour défendre sa santé et ses intérêts ?

Pour maintenir leur position dominante, les multinationales font pression sur le Congrès pour que les normes alimentaires soient abaissées au maximum. De même, elles favorisent des organismes de contrôle totalement inefficaces et qu'elles mettent d'ailleurs en place elles-mêmes.

De plus, aux USA, du fait des lois imposées par les entreprises monopolistiques de l'agroalimentaire, il est interdit de critiquer les produits alimentaires sous peine d'être traîné devant un tribunal. Or, les procédures judiciaires coûtent très cher. Dans la plupart des cas, le plaignant est obligé de trouver un arrangement avec la firme incriminée. Généralement, cette dernière lui interdit de s'exprimer en public sur le sujet . Les affaires sont de cette manière étouffées.

Au final, les Américains mangent 100 kg de viande très bon marché par habitant par année, à ces détails près qu'il s'agit de viande contaminée, provenant d'animaux malades, contenant des hormones de croissance et des antibiotiques, qui doit être désinfectée à l'ammoniac et qui est produite par de véritables esclaves.

En Suisse et en Europe

Notre industrie agro-alimentaire est soumise à la concurrence, à plusieurs niveaux. Faut-il rappeler que la mise en concurrence des travailleurs est présentée par le système capitaliste comme le principe suprême de l'évolution humaine ? Or, en acceptant les règles capitalistes, en plus des pays à très bas coût de main-d'œuvre et aux lois sanitaires et écologiques inexistantes, nous devons accepter de subir la concurrence de pays tels que les USA, dont nous venons de voir les implications catastrophiques pour la société, les animaux et l'environnement.

Pour éviter la situation états-unienne, il serait souhaitable et urgent d'opter pour une autre politique. Tout d'abord, offrir des produits alimentaires au-dessous de leur prix de revient représente dans les faits un mépris du travail des paysans. En effet, ce qui ne coûte rien ne vaut rien. Pour que les gens prennent conscience de l'importance de leur alimentation, ils doivent en payer le prix correct, celui qui permet aux travailleurs de l'agro-alimentaire de vivre décemment. Ensuite seulement, la population sera amenée à comprendre qu'une production agro-alimentaire la plus «écologique» possible ne pourra jamais concurrencer au niveau de ses prix de revient une agriculture intensive, non respectueuse des travailleurs, des animaux et de l'environnement.

C'est en partie le contenu de la plate-forme nationale pour la souveraineté alimentaire en Suisse (voir Angles d'Attac N° 82, p. 10 et 11).

Ainsi, n'est-il pas urgent de s'opposer au futur imaginé par le système capitaliste ? Au niveau de la politique agricole, cela passe par :

- l'interdiction d'importer des produits subventionnés ;
- l'interdiction d'exporter des produits subventionnés ;
- l'interdiction de la spéculation boursière sur tous les produits de la filière agro-alimentaire ;
- l'obligation aux partis politiques de rendre publics leurs financements, pour que nous sachions qui achète nos «représentants».

Pour terminer, il est bon de rappeler que la Suisse dépend de l'étranger pour 40 % de ses besoins alimentaires et que, de ce fait, il est inévitable que la politique alimentaire soit envisagée au niveau international. Cependant, comme toujours, quelqu'un doit montrer l'exemple et doit s'opposer à ce système nocif, tout en étant conscient qu'il faut lutter contre la mondialisation libérale, pas contre l'internationalisation des politiques anticapitalistes favorables aux 99 % de la population.

Rémy Gyger

contre-*Temps* :

ANALYSES CRITIQUES ET IRRÉVÉRENCIEUSES DE L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE.

«Super Mario» le héros qui sauve l'Euro

Le nouveau héros des temps modernes nous est révélé par Le Temps (LT 3.2.12) : Mario Draghi.



C'est qui, ce monsieur ? Votre question montre une belle ignorance des personnalités qui comptent aujourd'hui. «Super Mario» est le nouveau directeur de la Banque centrale européenne (BCE). Et qu'a-t-il fait de si courageux pour mériter les éloges de notre quotidien adoré ? Il a fourni aux banques des liquidités illimitées à une échéance de trois ans et à un taux de 1 % ? LT : « Les établissements européens ont galopé pour se refinancer à la fontaine BCE en décembre, qui leur a fourni presque 500 milliards de liquidité, un record ». Toujours selon LT , il s'agit d'un véritable coup de génie.

Vous ne comprenez toujours pas ? Et bien, la BCE ne fait que copier, en la modifiant quelque peu, la politique « d'assouplissement quantitatif » que la Banque centrale américaine (Fed) avait mis en œuvre en novembre 2010. Rappelons que l'assouplissement quantitatif est le nouveau terme pour éviter de parler de création monétaire (cf. Angles d'Attac numéros 75 et 76 où tout ceci vous est expliqué). La solution trouvée par notre génial Mario est la suivante : la BCE met à disposition des banques des masses énormes d'argent à un taux très bas de manière à ce que ces mêmes banques puissent prêter aux pays européens en difficulté. LT : « L'opération a en effet été suivie d'une détente spectaculaire sur les taux italiens et espagnols surtout ». Ce qui est une bonne chose en soi.

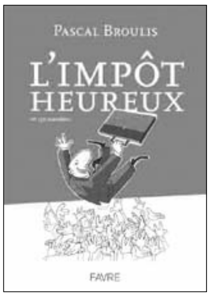
Vous avez encore une question ? Pourquoi la BCE ne prête pas directement aux pays en question à ce taux de 1 % ou même au taux zéro ? Et bien cela résoudrait tous les problèmes, mais ce ne serait pas orthodoxe et surtout juridiquement problématique.

Il y a quelque chose qui vous gêne dans l'histoire ? Vous avez raison ! Le Temps lui-même trouve que la manœuvre est discutable et cite à ce propos l'avis d'un investisseur : « Arrosées de liquidités obtenues à des taux d'intérêt très bas, elles (les banques) ont pu prêter à l'Espagne ou à l'Italie à des taux élevés, ce qui leur permet de gros profits sans prendre le moindre risque ».

«Super Mario» va récidiver en février et les analystes prévoient un gros succès, soit le double de l'opération de décembre : 1000 milliards d'Euros. Tout cet argent ne servira pas en totalité au refinancement des dettes des États. Une bonne partie permettra aux banques de spéculer pour leur propre compte et de s'enrichir davantage encore. Vous avez certainement une dernière question. Où est le contrôle démocratique dans tout cela ? Bonne question !

L'impôt heureux de Pascal Broulis

Le grand argentier vaudois a écrit récemment un livre intitulé «L'impôt heureux». Selon l'auteur lui-même, son livre raconte l'impôt par le biais d'anecdotes et de morales. Il n'explique pas comment payer moins d'impôt, mais révèle comment la fiscalité peut influencer la société par petites touches.



Les petites touches, M. Broulis les applique avec un grand effaceur. Grâce à lui, le canton de Vaud est le champion des exonérations fiscales aux entreprises au titre de l'arrêté Bonny. Épinglé par le Contrôle fédéral des finances, M. Broulis se défend dans le TJ du 6 février en déclarant : « C'est 4'663 postes de travail qui ont été créés... Cela génère de la richesse parce que ces gens paient des impôts, paient de l'AVS ».

Tout est dit et bien dit : l'impôt qui n'est pas payé par les entreprises le sera par les salariés. Quant à la richesse générée, elle profitera surtout aux actionnaires. C'est là un mouvement de fond qui a débuté dans les années 80 et qui est lié à ce que l'on appelle le capitalisme actionnarial. Les actionnaires ont imposé leurs exigences de profit aux dirigeants des sociétés, qui n'ont pas beaucoup insisté pour défendre la responsabilité sociale de leur entreprise. Et les politiques ont bravement suivi : l'intérêt de l'économie et de la finance passe bien avant l'intérêt général et celui de l'État. C'est ainsi que la répartition de la richesse entre la rémunération du capital et celle du travail ne cesse d'évoluer en faveur de la première.

M. Broulis a avoué qu'il aimerait faire mieux et plus pour les entreprises. Il s'inspirerait volontiers de ce qu'a fait son collègue neuchâtelois, socialiste bon teint, qui a réussi à faire accepter par 22 % des citoyens (76.9 % des 28.6 % de votants) une diminution de 10 à 5 % du taux d'imposition des personnes morales. Mais il avoue que les conséquences pour le budget de l'État seraient trop importantes. Il attend sans doute la prochaine crise pour imposer cette mesure de sauvegarde de l'économie : une cure de prospérité pour les actionnaires grâce à une cure d'austérité pour les travailleurs.

Tout savoir sur les produits dérivés

Les produits dérivés sont des contrats de nature financière dont la valeur dépend (est dérivée) d'une valeur sous-jacente (titre, monnaie, matière première, indice, taux). Ce sont les principaux instruments utilisés par les spéculateurs. À ce titre, ils sont à la base de l'hypertrophie des marchés financiers ainsi que de la gravité et de la répétition des crises que nous connaissons depuis 4 ans.



Les banques inventent chaque jour de nouveaux produits dérivés. L'Allemagne est le numéro un au monde avec 700'000 produits contre seulement 35'000 cotés sur le marché suisse (LT 30.5.11). Des spécialistes en la matière avouent que certains de ces produits sont devenus si complexes qu'ils ne sont compris que par leur seul concepteur. Désormais cela ne devrait plus être le cas. Tout le monde reconnaît la nécessité de poursuivre les mesures destinées à améliorer la transparence, la compréhension des risques et la comparabilité de ces produits (LT 30.1.12). C'est ainsi qu'une banque allemande vient d'émettre une série de produits munie d'un prospectus de plus de 2000 pages.

Il n'est pas certain que les choses soient plus claires après le déchiffrage de ces 2000 pages, mais on peut toujours essayer. Il suffit d'un peu de temps et d'un bon esprit de synthèse. Bonne lecture !

Gérald Mermet